## Biens classés et zones de protection

- Les façades et toitures du bâtiment abritant la salle des machines des ascenseurs n°2 et 3; - Les façades et toitures des deux maisons de service qui encadrent le bâtiment de la salle des machines précité; - L'équipement fixe, les deux turbines hydrauliques, les deux accumulateurs d'eau et les accessoires constituant l'outil de fonctionnement des ascenseurs n°2 et 3 (M) Une zone de protection est établie aux alentours du Canal du Centre et du bâtiment abritant la salle des machines. (ZP) (+ LA LOUVIERE/Boussoit, La Louvière, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Goegnies, Maurage et Strépy-Bracquegnies et MONS/Havré)

CLASSÉ Patrimoine exceptionnel - Le caractère exceptionnel concerne la salle des machines des ascenseurs 2 et 3.

CLASSÉ Patrimoine mondial - Sont inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial les quatre ascenseurs du canal du Centre et leur site (1998).

## Identification

Code interne : 55035-CLT-0014-01

Code DGO4 : LA LOUVIERE/10 Bis

## Localisation

LE ROEULX

Ancienne(s) commune(s) : Thieu, Ville-sur-Haine

## Cartographie

Cartographie globale :

Cartographie du monument :

## Décision

Date d'arrêté : 01/02/2001 (classement)

Date de publication : 02/03/2001

## Type(s) de classement

- Monument
- Zone de protection

## Liens utiles

Aides régionales : En savoir plus...

Déductibilité fiscale : En savoir plus...

## Dossier(s) Lié(s)

55035-CLT-0012-01

## Document(s)

Arrêté - 150.08 Ko

Publication au Moniteur belge - 117.25 Ko

Plan - 789.52 Ko

Tous les documents au format ZIP

Le présent site du SPW Territoire vise à mettre à disposition du public des informations à titre indicatif. Le SPW Territoire n'assume aucune responsabilité juridique quant aux informations diffusées sur ce site. Seuls les documents originaux sont légaux.